



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

**Nombre de membres composant le conseil :** 33  
**Nombre de membres en exercice :** 33  
**Présents en séance**  
Présents : 23  
Représentés : 7  
Absents : 3

#### Présents :

M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, Mme. Ghislaine JENNER, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT-MAUFROY Adjoint au Maire. Mme. Régine BONVALLET, M. Gérard BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme. Véronique POISSON, Mme. Corinne LANGLES, Mme. Julie SANS, Mme. Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME Conseillers municipaux.

#### Absents et représentés :

Mme. Martine GESELL représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY  
M. Van Phuoc TRAN représenté par M. Michel ADAM  
Mme Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL  
Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL  
M. France BOULAY représenté par M. Michel DELPLACE  
M. Abderrahman FERCHICHI représenté par M. Malet DRAME  
Mme Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Frédéric NICOLAS

#### Absents :

M. Michel CLAVEL  
Mme. Khadija ID HAMOU  
M. Abdelaziz GUEMICHE

**Secrétaire de séance :** Mme Ghislaine JENNER

## Délibération n° DEL.2018.034

### Budget primitif de la Commune – Année 2018

**Le conseil municipal en séance du 12 avril 2018,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L 1612-1 et 2312-1,

**VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du CGCT,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**VU** la délibération n° DEL.2018.23 du Conseil municipal du 19 mars 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018 et à l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

**VU** l'état des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2017 en section d'investissement,

**VU** la délibération n° DEL.2018.033 du Conseil municipal du 12 mars 2018 relative à l'affectation des résultats,

**VU** l'avis de la Commission Finances développement économique, emploi et insertion, NTIC et communication en date du 9 avril 2018,

**VU** le rapport de présentation afférent à la présente délibération et son annexe portant présentation détaillée d'éléments constitutifs du budget primitif 2018,

**CONSIDERANT** qu'en séance du 19 mars dernier, le Conseil municipal a examiné le rapport des orientations budgétaires 2018 pour la collectivité,

**CONSIDERANT** qu'il convient de reprendre les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2017 en section d'investissement au budget primitif 2018,

**CONSIDERANT** l'affectation des résultats de clôture de l'année 2017 au budget primitif 2018,

**CONSIDERANT** que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit intervenir dans les deux mois suivant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui précise le cadre général d'élaboration du futur budget,

**CONSIDERANT** ainsi, que le budget primitif de la commune pour l'année 2018 est présenté ce jour et traduit les orientations présentées,

**CONSIDERANT** celui-ci a été élaboré en respectant les principes budgétaires :

- + Antériorité
- + Annualité
- + Universalité
- + Unité
- + Equilibre

**CONSIDERANT** l'annexe du présent rapport apportant une présentation détaillée du budget primitif 2018, en fonctionnement et en investissement,

**CONSIDERANT** qu'elle fait également ressortir l'équilibre budgétaire tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CREDITS VOTES	25 431 799,24	22 722 176,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 709 623,24
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 431 799,24</b>	<b>25 431 799,24</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS VOTES	11 334 845,24	16 743 377,75
RESTES A REALISER	2 076 260,97	
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 332 271,54	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 743 377,75</b>	<b>16 743 377,75</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>42 175 176,99</b>	<b>42 175 176,99</b>

**CONSIDERANT** que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :**

**19 voix POUR**

**11 voix CONTRE**

Mme Janine LOPEZ, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME,

**Soit à la majorité,**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**APPROUVE** le budget primitif 2018 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.

**Article 2 :**

**DIT** que le budget primitif 2018 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CREDITS VOTES	25 431 799,24	22 722 176,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 709 623,24
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 431 799,24</b>	<b>25 431 799,24</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS VOTES	11 334 845,24	16 743 377,75
RESTES A REALISER	2 076 260,97	
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 332 271,54	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 743 377,75</b>	<b>16 743 377,75</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>42 175 176,99</b>	<b>42 175 176,99</b>

**Article 3 :**

**AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la commune 2018.

Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme

Le Maire



André VEYSSIERE

<p>Délibération rendue exécutoire.</p> <p>+ Dépôt à la Préfecture le : ..... 27/04/2018 .....</p> <p>+ Publication et/ou notification le : ..... 27/04/2018 .....</p> <p>Document certifié conforme</p>	<p>Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.</p> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale</li><li>+ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.</li></ul>
<p style="text-align: center;">Le Maire,</p> <div style="text-align: center;"><p style="text-align: right;">André VEYSSIERE</p></div>	